

Objet : Elections Universitaires novembre 2015 – licence professionnelle

Le Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTC, en date du 4 octobre 2007, portant création de la licence professionnelle Maintenance des Systèmes pluritechniques,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu la décision n° 2015-151I portant organisation des élections du 24 au 26 novembre 2015,

DECIDE

Article 1 :

Les étudiants inscrits au diplôme de Licence Professionnelle sont rattachés, à l'occasion des élections universitaires qui se dérouleront du 24 au 26 novembre 2015, aux départements, comme suit :

Intitulés	Département de rattachement
Licence professionnelle Maintenance des Systèmes pluritechniques	Génie des Systèmes Mécaniques (GSM)

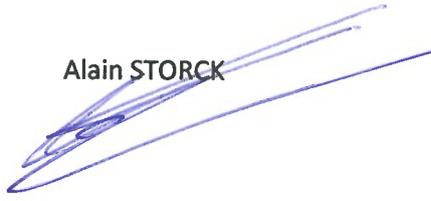
Article 2 :

Les étudiants inscrits au diplôme de licence professionnelle cités à l'article précédent votent dans les collèges :

- des étudiants ingénieurs et de master pour les élections au conseil d'administration,
- des étudiants de branches et de master pour les élections au conseil des études et de la vie universitaire.

Le Directeur,

Alain STORCK



**Service des
Affaires Générales et
Juridiques**

Aurélie GERMONPREZ

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

☎ 03-44-23-46-74

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : Service des Affaires Générales et Juridiques

Copies : Direction Formation et Pédagogie
Départements GSM

Responsables de la licence professionnelle Maintenance des Systèmes pluritechniques

Diffusion : Générale